

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
BOBIGNY  
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE  
93000 BOBIGNY

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN & SCHINAZI  
174 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS

**Références à rappeler : RO – PV**

Référence : Monsieur

Rédacteur :

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000210** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN FEU ROUGE ART.R.412-30 AL.1,AL.2, AL.4 C.ROUTE. ART.R.412-30 AL.5,AL.6 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

en date du , par procès verbal n° dressé par , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **006102** DEPASSEMENT DE VEHICULE PAR LA DROITE ART.R.414-6 §I C.ROUTE. ART.R.414-6 §III, §IV C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

en date du par procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **011054** DEPASSEMENT DE VEHICULE SANS AVERTISSEMENT PREALABLE DU CONDUCTEUR DEPASSE ART R 414-4 §III C.ROUTE ART.R.414-4 §V,§VI C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

procès verbal n° , en date du **10/09/2020 à 18h04**, par procès verbal n° dressé par , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **000210** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN FEU ROUGE ART.R.412-30 AL.1,AL.2, AL.4 C.ROUTE. ART.R.412-30 AL.5,AL.6 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

procès verbal n° dressé par en date du , par procès verbal n° dressé par , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **011054** DEPASSEMENT DE VEHICULE SANS AVERTISSEMENT PREALABLE DU CONDUCTEUR DEPASSE ART.R.414-4 §III C.ROUTE. ART.R.414-4 §V,§VI C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

en date du par procès verbal n° dressé par , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Appartenant aux dossiers :

Je vous informe que le dossier de votre client a été régularisé. Il ne fait plus l'objet de poursuites.

Je vous pris d'agr er, Ma tre, l'expression de mes salutations distingu es

Fait   BOBIGNY, le 22/10/2021

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
Le Commandant de Police I

